

Émission : 02-12-2020

Mise à jour : 04-02-2021

Directive ministérielle DGAUMIP-004.REV2

Catégorie(s) :
✓ Priorisation des activités cliniques
✓ Première ligne médicale

Plan provincial de priorisation des activités cliniques Secteur première ligne médicale

Remplace la
version du 2
décembre 2020

Expéditeur :	Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) - Direction des services de proximité en santé physique (DSPSP)
--------------	---



Destinataires :	Tous les établissements publics du RSSS : <ul style="list-style-type: none">– Présidents-directeurs généraux (PDG);– Directeurs des services professionnels (DSP);– Directrices des soins infirmiers (DSI);– Chef de Département régional de médecine générale (DRMG).
-----------------	---

Directive	
Objet :	Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation épidémiologique, le Comité clinique de dépistage COVID-19 et 1 ^{re} ligne a élaboré des orientations selon les niveaux d'alerte, permettant aux établissements, en collaboration avec les Départements régionaux de médecine générale de déterminer les activités cliniques de 1 ^{re} ligne médicale devant être priorisées selon chaque niveau.
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance de la mise à jour des critères de référence en clinique désignée d'évaluation (CDÉ) (voir formulaire en annexe, p.14)

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Notes importantes : N/A	
Direction ou service ressource :	Direction des services de proximité en santé physique
Document annexé :	Plan provincial de priorisation des activités cliniques – Secteur première ligne médicale

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par
La sous-ministre,
Dominique Savoie